

Vases de Boutry - Restauration des socles - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Lors de sa séance du 26 juin 2002, le Conseil Municipal approuvait le programme de restauration des Vases de Boutry situés dans le parc Chamars. Le plan de financement a été également accepté par la signature d'une convention entre l'Etat (40 %), la Région de Franche-Comté (10 %), le Département du Doubs (25 %) et la Ville de Besançon (25 %), cette dernière confiant ainsi la maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

Pour rappel, le coût global de l'opération s'élevait à 37 485 € TTC, dont 9 372 € TTC à la charge de la Ville de Besançon.

Le 7 novembre 2002, un modificatif à la précédente délibération était soumis à l'assemblée délibérante sur les dates de versements de la quote-part de la Ville de Besançon, le délai étant ramené de deux années à une année.

Les travaux de restauration ont été engagés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté par ordre de service transmis à M. DESROCHES, restaurateur attributaire du marché de travaux, pour un démarrage des travaux au 2 mai 2006. Le délai d'intervention est de trois mois.

Préalablement à l'intervention du restaurateur, la Ville de Besançon a engagé les dépenses correspondantes à l'installation des échafaudages ceinturant chacun des deux vases pour un montant de 6 884 € HT, soit 8 233,26 € TTC.

Par ailleurs, dès le démarrage des travaux de restauration, il s'est avéré nécessaire de pratiquer des travaux de dessalement en complément de ceux initialement prévus dans le cadre du marché. Ces travaux d'un montant de 4 784 € TTC ont été pris en charge à 100 % par l'Etat.

Lors des premiers travaux de restauration, les premiers constats faits par les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques établissent que l'état sanitaire des socles supportant ces deux vases est plus dégradé que l'étude n'avait pu le prévoir. Afin de sauvegarder le travail de restauration, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux complémentaires sur les socles eux-mêmes avant de poursuivre la restauration proprement dite.

Dans l'objectif de ne pas retarder plus avant cette opération et de ne pas prolonger la location des échafaudages qui aurait pour effet de surenchérir le coût des travaux, il a été fait appel à l'Entreprise PATEU & ROBERT qui a établi un devis d'un montant de 8 900 € HT, soit 10 644,40 € TTC pour réaliser les travaux de consolidation au niveau des socles conformément aux prescriptions faites par la DRAC.

Les crédits seront imputés au chapitre 23.324.2316.509.10032.

Le plan de financement prévisionnel serait reconduit suivant la même clé de répartition, sous réserve de l'accord de l'ensemble des partenaires. Ainsi la dépense serait répartie comme suit, sur la base d'un montant de 8 900 € HT :

- Etat (à hauteur de 40 %)	3 560,00 €
- Région de Franche-Comté (à hauteur de 10 %)	890,00 €
- Département du Doubs (à hauteur de 25 %)	2 225,00 €
- Ville de Besançon, quote-part travaux 25 % et part TVA 19,60 %	<u>3 969,40 €</u>
MONTANT TOTAL de l'opération TTC	10 644, 40 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les dispositions d'urgence dont il est fait état ci-dessus en matière de travaux complémentaires à engager sur les socles ;

- engager les travaux correspondants et à en passer la commande à l'Entreprise PATEU & ROBERT pour un montant de 10 644,40 € TTC ;

- autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs et à inscrire le montant des subventions obtenues par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications attributives, en recettes à l'imputation 13.324.1321/1322/1323.509.10032 et les réaffecter en dépenses à l'imputation 23.324.2316.509.10032, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : Pour ces vases de Boutry dont on a beaucoup parlé, vous savez que ça a mis du temps aussi car on attendait les subventions de la DRAC ; elles sont arrivées donc on rénove les vases. C'est une très belle opération. Nous étions prêts depuis 3 - 4 ans, enfin l'essentiel est d'y arriver. Besançon ne se transforme pas en un jour. La fontaine derrière a aussi été rénovée et mise, comme toutes nos fontaines, en circuit fermé pour les économies d'eau, c'est quelque chose qui ne vous a pas échappé je pense. On s'aperçoit par ailleurs que les pierres nouvellement mises en place résistent moins bien qu'au siècle dernier, je ne sais pas pourquoi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.